

**TARIFICATION VAE 2016-2017 – CA 28 JUIN 2016**

	ACCOMPAGNEMENT	VALIDATION	TOTAL PRESTATION	OBSERVATIONS
Prestation VAE sans accompagnement	--	1 000.00 €	1 000.00 €	Avec ou sans prise en charge
Prestation VAE avec accompagnement	2 000.00 €	1 000.00 €	3 000.00 €	Avec prise en charge
	1 000.00 €	1 000.00 €	2 000.00 €	Sans prise en charge

**Selon conditions du référencement de la région Ile-de-France pour le chéquier VAE – valable du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016**

<b>Prestation VAE avec accompagnement classique (10 à 20 heures)</b> CONSEIL REGIONAL Ile-de-France	800.00 €	Non pris en charge selon conditions du référencement chéquier unique VAE de la Région Ile-de-France	800.00 €	<u>Publics concernés :</u> Demandeur d'emploi sans accompagnement renforcé Bénéficiaire d'un CSP
<b>Prestation VAE avec accompagnement renforcé (20 à 40 heures)</b> CONSEIL REGIONAL Ile-de-France	1 200.00 €		1 200.00 €	<u>Publics concernés :</u> Demandeur d'emploi sans certification obtenue en France Demandeur d'emploi de longue durée (+ de 12 mois) Demandeur d'emploi illettré, handicapé ou sous main de justice Personne en contrat aidé ou bénéficiaire du RSA demandeur d'emploi ou non sans prise en charge autre

<b>Prestation complémentaire d'enseignement en cas de validation partielle par le jury VAE :</b> si le candidat n'obtient qu'une validation partielle après le premier passage devant le jury, il peut se voir prescrire le suivi de certaines unités d'enseignement. Celles-ci lui seront facturées au tarif de la formation continue dans le cadre d'une convention ou d'un contrat de formation professionnelle au prorata du nombre d'heures selon les UE prescrites.	<b>Selon la formule suivante :</b> Coût de la formation / nombre total d'heures de la formation X nombre d'heures par UE prescrites		
--	--	--	--

<b>Prestation complémentaire d'enseignement collective en cas de validation partielle par le jury VAE dans le cadre du partenariat « CACEIS »</b> (convention de formation / groupe de stagiaires) : - pour un groupe de stagiaires, heures d'enseignement en présentiel <b>par heure</b> : - pour un groupe de stagiaires, projet de recherches et d'études appliquées (PERA) <b>par salarié</b> :	280.00 € / h / groupe 630.00 € / salarié	VAE « collective » dans le cadre du partenariat CACEIS
---	---	--

**INSCRIPTION VAE 2016-2017**

Pour le SCFC		
Candidat qui entre en accompagnement VAE en septembre N, pourra soutenir son dossier jusqu'en décembre N + 1	0.00 €	Les candidats ne paient qu'une seule fois les droits de base du diplôme, ils sont réinscrits à titre gratuits l'année suivante.
Candidat qui entre en accompagnement VAE en mars N, pourra soutenir son dossier jusqu'en juin N + 1	0.00 €	Les candidats ne paient qu'une seule fois les droits de base du diplôme, ils sont réinscrits à titre gratuits l'année suivante.
Pour l'IUT Paris Descartes		
Candidat qui entre en accompagnement VAE en janvier N, pourra soutenir son dossier jusqu'en décembre N	0.00 €	Les candidats paient les droits de base du diplôme pour 2016/2017 et peuvent soutenir jusqu'en décembre N
En cas de non présentation au jury en année N, soutenance possible en année N + 1	Droits de base	Les candidats se réinscrivent en année N + 1 pour soutenir et acquittent les droits de base du diplôme pour 2017/2018.